

10 Faits divers & Justice

Session criminelle d'Oyem/Coupable de tentative de meurtre et de détention illégale d'arme à feu

Emmanuel Ona Mezui écope neuf ans de réclusion criminelle



Emmanuel Ona Mezui à la barre en compagnie de son avocate, Naomi Assoumou Avomo Assa.



La représentante du Ministère public, Thallie Aubone Nguema.

PME

Oyem/Gabon

EMMANUEL Ona Mezui, qui comparait devant la Cour criminelle d'Oyem pour tentative de meurtre sur son sa concubine, Fiona Ntsame Essono, et détention illégale d'arme à feu a écopé une peine jugée clémente, au regard de ce que prévoit la loi. En effet, il a bénéficié de larges circonstances atténuantes de la part du président de séance, Albert Loïck Mickoto, des assesseurs et des autres membres de la Cour. A l'issue de l'audience au tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

Il résulte du dossier d'accusation et de l'instruction qu'Emmanuel Ona Mezui et Fiona Ntsame Essono vivaient en concubinage au quartier Cité-Apache à Oyem. A la suite d'une dispute entre les deux tourtereaux, le 10 avril 2012, Fiona Ntsame Essono décide de quitter le domicile conjugal. Mais, son concubin n'est pas de cet avis. Aussi, sollicite-t-il le concours de son frère aîné pour essayer de convaincre Fiona de revenir sur sa décision. Em-



Les membres de la Cour.



Une vue de la salle d'audience le jour du procès.

manuel n'assiste pas à l'entretien, préférant s'armer de son fusil de type calibre 12 pour aller à la chasse.

47 PLOMBS• Malheureusement, la tentative de réconciliation échoue. Alors qu'il est debout près d'un cours d'eau, Emmanuel Ona Mezui aperçoit sa compagne vidant la maison de ses effets personnels. Il se lance aussitôt à sa poursuite avec son fusil pour tenter de lui arracher les bagages. Une fois à proximité d'elle, le compagnon éconduit dit qu'il a appuyé par erreur sur la gâchette et le coup est parti. Atteinte au niveau de la ceinture, la vic-

time s'écroule. Elle est aussitôt transportée d'urgence à l'hôpital où 47 plombs sont extraits de son corps. Des soins intensifs permettront finalement à Fiona Ntsame Essono de se rétablir. Après avoir recouvré ses forces, la victime porte plainte contre son compagnon pour tentative de meurtre.

Pour le Ministère public, représenté par l'avocate générale Thallie Aubone Nguema, l'accusé a ouvert volontairement le feu sur sa petite amie Fiona Ntsame Essono, à l'aide d'un fusil de type calibre 12. Grièvement atteinte au niveau de la

hanche, la victime a eu la vie sauve après quelques semaines d'hospitalisation. Il s'agit d'un crime prévu et puni par la loi. Aussi, a-t-elle demandé à la Cour l'application, sans complaisance, des articles 224 et 229 Code pénal. Après avoir condamné l'acte posé par Ona Mezui, le Ministère public a rappelé l'article 6 du Code pénal qui stipule : « toute tentative de crime qui aura été manifestée par un commencement d'exécution, si elle n'a pas été suspendue ou si elle a manqué son effet que par les circonstances indépendantes de son auteur, est

considérée comme le crime lui-même. » Ce qui sous-tend, en l'espèce, que l'auteur d'une tentative de meurtre encourt les mêmes peines que celui qui a commis un meurtre. Toutefois, l'avocate générale, dans ses réquisitions, a trouvé quelques circonstances atténuantes qui l'ont conduit à requérir auprès de la Cour, quinze ans de réclusion criminelle à l'encontre de l'accusé. Le crime étant constitué, les avocats de la défense, Naomi Assoumou Avomo Assa et Foumane Mengue, ont reconnu les faits reprochés à leur client, et ont demandé

pardon. « L'accusé n'a pas voulu tuer sa petite amie. Il n'est pas non plus un criminel endurci. Il a juste commis un crime passionnel et d'amour », ont-ils plaidé. Avant de réclamer la mise en liberté complète de ce dernier, parce que « la victime a survécu à ses blessures ».

En définitive, Emmanuel Ona Mezui a été reconnu coupable de tentative de meurtre et de détention illégale d'arme à feu. La Cour l'a donc condamné à neuf ans de réclusion criminelle. Ayant déjà purgé sept ans à la maison d'arrêt d'Oyem, Ona Mezui va recouvrer sa liberté à fin 2020.

Brèves

Plus de peur que de mal au PK 6

UN accident de la circulation s'est produit, samedi, au quartier PK 6 non loin de l'immeuble "Beyrouth", entre un véhicule de type Coaster et un pick-up. On n'enregistre aucune perte en vie humaine. Selon les témoins, une fausse manœuvre serait à l'origine de ce sinistre. En effet, suite à une manœuvre hasardeuse du pick-up qui lui a brusquement coupé la trajectoire, le Coaster qui roulait dans le sens PK 5-PK 7, surpris, n'a pu l'éviter et l'a percuté de plein fouet sur le

côté. Les dégâts matériels enregistrés sont importants.

Un braqueur vêtu de l'uniforme du lycée Mabignath appréhendé

DEUX jeunes gens habillés en uniforme du lycée Georges Mabignath ont été surpris par les habitants du quartier La Peyrie, alors qu'ils tentaient de braquer une jeune fille, vendredi dernier, non loin des anciens jardins de La Peyrie. Une personne ayant vécu la scène explique que la jeune fille, élève dans un lycée privé des environs, se serait rendue

dans les anciens Jardins de La Peyrie pour se soulager. Les deux jeunes hommes l'ont alors suivi discrètement et, sous la menace des couteaux, ont tenté de lui arracher son sac et son téléphone portable. La victime, paniquée, s'est aussitôt mise à crier et à appelé à l'aide. Ce qui a fait fuir les deux voyous. Avec l'aide des vigiles, les habitants du quartier qui se sont lancés à leur poursuite ont tout de même réussi à appréhender l'un des présumés braqueurs, l'autre ayant fondu dans la nature.

Il tabasse sa concubine et se fait rosser à son tour par ses beaux-frères

UN homme a violemment tabassé sa concubine avec qui il vit depuis 3 ans, au quartier Nyali. Informés, les deux frères de la victime se sont, à leur tour, vengés, en administrant une mémorable correction à leur "beau-frère". Le couple vit au rythme des bagarres, a-t-on appris sur place. L'homme serait, à ce qu'il semble, assez violent, "surtout lorsqu'il a consommé des alcools". Vendredi dernier, vers 20 heures, en rentrant chez lui en état

d'ébriété, il aurait d'abord soumis sa partenaire à un interrogatoire, puis se serait rué sur cette dernière avant de la rouer de coups. La victime n'a dû son salut que grâce à l'intervention des voisins. Ceux-ci sont venus à sa rescousse, avant d'alerter les frères de cette dernière. Une fois au domicile du couple, ils ont "récupéré" leur "beau-frère", et sont repartis avec leur sœur. L'agresseur, qui ne veut pas s'en laisser conter, a promis de porter plainte pour agression et violation de domicile.